



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Jean-François COPÉ**  
Président du Groupe U.M.P.  
Député de Seine-et-Marne  
Maire de Meaux

Paris, le

01 07 2009

Nos réf: JFC/JL/BR/SL

Monsieur le Délégué syndical,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des apprentis du secteur du bâtiment.

Je tenais à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite.

Afin de répondre à votre attente, j'ai immédiatement transmis votre dossier à Monsieur Martin HIRSCH, Haut-Commissaire aux Solidarités Actives contre la Pauvreté, Haut-Commissaire à la Jeunesse, en le priant de le faire examiner avec attention.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui pourraient être réservées à cette démarche.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué syndical, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement*

Jean-François COPÉ

Monsieur Jean-Michel CHAIGNE  
Délégué Syndical  
Confédération Générale du Travail  
Fédération Nationale des Salariés  
de la Construction – Bois- Ameublement  
Case 413  
263, rue de Paris  
93514 MONTREUIL CEDEX





ASSEMBLÉE  
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 19 NOV. 2009

**Jean-Marc AYRAULT**  
Député-Maire de Nantes  
Président du groupe socialiste,  
radical, citoyen et divers gauche

Monsieur Philippe FOURCAULT  
FNSCBA  
Case 413  
263 rue de Paris  
93 514 MONTREUIL CEDEX

Nos réf : JMA/AJ/1743

Monsieur,

Vous m'avez fait part de votre inquiétude quant à une proposition de la Fédération Française du Bâtiment sur l'apprentissage. Je vous en remercie.

S'il est vrai que l'apprentissage est un des moyens de remédier au chômage des jeunes, il faut veiller à ce que ceux-ci ne soient pas fragilisés dans leur relation avec leur employeur. Vous avez à cet égard pu être témoins de la forte opposition des députés socialistes au CPE en 2006, qui a finalement du être abandonné par le gouvernement. Nous serons donc extrêmement vigilants sur toute nouvelle mesure proposée par le gouvernement qui serait une menace pour l'indépendance des jeunes salariés ou apprentis.

En avril dernier, nous avons dénoncé la faiblesse des mesures annoncées par Nicolas Sarkozy pour lutter contre le chômage des jeunes. Une autre politique de l'emploi en direction de ce public spécifique est possible. Une politique qui passe par l'abrogation du dispositif sur les heures supplémentaires, par l'annulation des mesures favorisant le cumul emploi-retraite et par des mesures ciblées innovantes. Le Parti Socialiste propose par exemple l'ouverture de 50 000 contrats insertion-formation (contrats aidés couplés à une vraie formation, dans le domaine choisi par le bénéficiaire) et la création d'une allocation « formation-rebond » permettant aux jeunes sortant d'une scolarité sans diplôme de reprendre une formation dans un cadre différent, pour lutter contre le décrochage scolaire.

Soyez assuré de notre grande mobilisation sur cette question.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Marc AYRAULT



Jean-Yves LE DÉAUT

Député de Meurthe-et-Moselle

Pont-à-Mousson, le 18 novembre 2009

Monsieur Martin HIRSCH  
Haut Commissaire aux solidarités actives  
59 avenue de Ségur  
75700 PARIS

Nos Réf : BL/VB/470.09/TRANSPORTS

Monsieur le Haut Commissaire,

J'ai été destinataire d'un courrier du syndicat CGT du CFA-BTP de Pont-à-Mousson dont je souhaite vous faire part.

Lors de votre rencontre avec Monsieur Didier RIDORET le 14 septembre dernier, celui-ci avait avancé la proposition d'un engagement réciproque entre l'employeur et l'apprenti afin de garantir que ce dernier resterait au sein de l'entreprise à l'issue de sa formation. Vous aviez alors manifesté votre soutien à cette proposition.

Je souhaiterais m'associer aux craintes soulevées par le syndicat sur cette proposition.

En effet, il semblerait d'une part que cet engagement réciproque n'engage pas l'entreprise à dédommager l'apprenti si elle refuse de le recruter au terme de son apprentissage. Ainsi le caractère synallagmatique du contrat serait remis en cause et pourrait amoindrir encore la confiance que porte le jeune.

Nous savons bien par ailleurs que l'apprenti est souvent victime de rupture de contrat non de son fait mais du fait de l'employeur. Ainsi faudra-t-il qu'à la perte d'emploi s'ajoute le dédommagement de l'employeur ?

D'autre part, cette mesure ne risque-t-elle pas d'introduire une rupture d'égalité de traitement entre les jeunes après le terme de leur formation selon qu'ils auront choisi la voie de l'apprentissage ou celle de la formation professionnelle scolaire. Il me semble qu'il y a un risque pour l'apprentissage de créer une contrainte nouvelle et coûteuse, qui le rende moins attractif pour les jeunes.

.../...

Email : [jean-yves.le-deaut@wanadoo.fr](mailto:jean-yves.le-deaut@wanadoo.fr)



Enfin, il me semble que cette mesure va dans le sens de faire dériver la formation professionnelle à un métier reconnu dans toutes les entreprises vers une logique de formation-formatage à un poste et destinée à ne servir qu'à une entreprise. Dans le contexte actuel, où nous savons que chaque jeune sera amené à changer d'entreprises plusieurs fois au long de son parcours professionnel, cette mesure ne me semble pas aller dans le bon sens.

Je souhaiterais que vous puissiez m'indiquer votre sentiment sur ces différents points et vos attentions en matière d'apprentissage.

Alors que les régions s'engagent à promouvoir fortement l'apprentissage et le soutiennent, je crains qu'une telle mesure soit contre productive et soit nuisible aux jeunes.

Dans l'attente et vous en remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Haut Commissaire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Yves Le Deaut', with a large, sweeping flourish extending to the right.

**Jean-Yves LE DEAUT**